

Communauté de Communes Vallée de l'Ubaye

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/07/2015

Publication : 10/07/2015

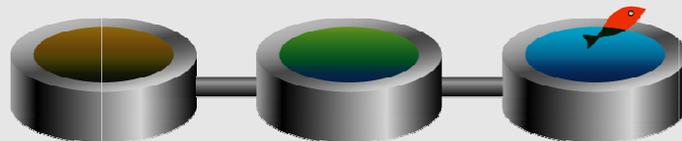
Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation

# Prix & Qualité

*service de l'assainissement collectif*

## DU SERVICE PUBLIC

### Central & Aval



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement collectif pour  
l'exercice 2014  
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

EXERCICE  
**2014**

Document établi  
Le 16 Juin 2015

# Sommaire

▪	<b>CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC .....</b>	<b>3</b>
■	ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE .....	3
■	ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE .....	3
■	CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE .....	3
■	PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE .....	4
■	NOMBRE D'ABONNEMENTS .....	4
■	VOLUMES FACTURES .....	5
■	CARACTERISTIQUES DU RESEAU DE COLLECTE .....	5
■	OUVRAGES D'EPURATION DES EAUX USEES .....	5
■	GLOSSAIRE .....	13
▪	<b>■ .....</b>	<b>TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC 14</b>
■	FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR .....	14
■	PRIX DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF .....	14
■	LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF LES THUILES (SECTEUR AVAL) Y COMPRIS REDEVANCE MODERNISATION .....	16
■	LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF BARCELO & ST-PONS (SECTEUR CENTRAL) Y COMPRIS REDEVANCE MODERNISATION .....	17
■	LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF MEOLANS-REVEL (SECTEUR AVAL) Y COMPRIS REDEVANCE MODERNISATION .....	18
■	LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF LE LAUZET (SECTEUR AVAL) Y COMPRIS REDEVANCE MODERNISATION .....	19
■	LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ENCH, FAUC, JAUS, UVERNET (SECTEUR CENTRAL) Y COMPRIS REDEVANCE MODERNISATION .....	20
■	LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF LA CONDAMINE CHATELARD Y COMPRIS REDEVANCE DE MODERNISATION DES RESEAUX DE COLLECTE .....	21
■	RECETTES D'EXPLOITATION .....	22
■	CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU .....	23
■	CONFORMITE DE L'EVACUATION DES BOUES .....	24
▪	<b>■ .....</b>	<b>FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE 25</b>
■	TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE .....	25
■	ETAT DE LA DETTE .....	25
■	AMORTISSEMENTS REALISES .....	26
■	PRESENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS DE TRAVAUX ADOPTES PAR L'ASSEMBLEE DELIBERANTE AU COURS DU DERNIER EXERCICE .....	26
▪	<b>■ .</b>	<b>ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE 27</b>
■	AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE .....	27

# Caractérisation technique du service public

## de l'assainissement collectif

### ■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

La Communauté de Communes Vallée de l'Ubaye regroupe les communes de BARCELONNETTE, ENCHASTRAYES, FAUCON-DE-BARCELONNETTE, JAUSIERS, La CONDAMINE-CHATELARD, LARCHE, LAUZET-UBAYE, Les THUILES, MEOLANS-REVEL, MEYRONNES, PONTIS, SAINT-PAUL/UBAYE, SAINT-PONS et UVERNET-FOURS.

La compétence assainissement collectif est découpée en 2 services :  
Central & Aval  
Haute-Ubaye

**Le présent rapport concerne uniquement le service : Central & Aval.**

Les communes de ce service sont les suivantes : BARCELONNETTE, ENCHASTRAYES, FAUCON-DE-BARCELONNETTE, JAUSIERS, La CONDAMINE-CHATELARD, LAUZET-UBAYE, Les THUILES, MEOLANS-REVEL, SAINT-PONS et UVERNET-FOURS.

### ■ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

43 519 habitants

### ■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société CGE – VEOLIA EAU en vertu d'un contrat et de ses avenants ayant pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2005. La durée du contrat est de 12 ans. Il prend fin le 31 décembre 2016.

Les principaux avenants au contrat sont les suivants :

Avenant n°	Date	Objet
1	15/05/2007	<ul style="list-style-type: none"><li>- Prise en compte de la réalisation par le délégataire d'analyses bactériologiques de l'eau de l'Ubaye pendant la période estivale afin de mesurer l'impact du système d'assainissement sur la qualité de l'eau du milieu récepteur,</li><li>- Réalisation par le délégataire d'une inspection caméra de 1.200 ml de réseau par an</li><li>- Modifications des conditions de reversement de surtaxe pour Jausiers et Uvernet Fours</li><li>- Précision concernant les modalités d'actualisation de Méolans Revel</li><li>- Modification du contenu de rapport du délégataire suite à la modification de CGCT</li></ul>
2	15/04/2009	<ul style="list-style-type: none"><li>- Prise en charge de la station d'épuration de la Fresquièrre (500 EH) et des postes de relevages des Clots, de ZA de Pont long, de Maison du Bois et de Méolans Village</li><li>- Abandon des stations d'épuration de la Fresquièrre (ancienne) et de Méolans Village</li><li>- Modification du mois de l'indice d'actualisation des prix de la commune de Méolans Revel</li></ul>
3	14/09/2009	<ul style="list-style-type: none"><li>- Prise en charge par le délégataire du coût du contrôle métrologique des dispositifs d'autosurveillance</li><li>- Modification des informations à fournir par le délégataire dans son rapport annuel</li></ul>
4	04/08/2011	<ul style="list-style-type: none"><li>- Extension du périmètre affermé et prise en charge de nouvelles installations sur la commune de la Condamine Chatelard</li></ul>

		- Prise en charge de nouvelles installations sur la commune du Lauzet Ubaye - Modification des modalités de facturation pour la commune de Barcelonnette
5	08/08/2012	Intégration du nouveau réseau d'assainissement et de la station d'épuration du lieu-dit « Le Bouas » sur la commune du Lauzet-Ubaye.
6	19/12/2014	- La prise en compte des nouvelles modalités de dégrèvement en cas de surconsommation liée à une fuite d'eau, définies par la loi « Warsmann » du 17 mai 2011 et son décret d'application n°2012-1078 du 24 Septembre 2012, - La modification de l'article 6-8 du contrat relatif à la destination des boues, - La prise en compte de l'instruction fiscale BOI-TVA-CHAMP-10-20-10-10-20130801 du 1 <sup>er</sup> Août 2013 relative à la réforme de la TVA des collectivités déléguées, - La modification du programme de renouvellement, La prise en charge de nouveaux ouvrages : la station d'épuration de Champanastais et le poste de relevage de l'atelier relais, sur la commune du Lauzet-Ubaye.

## ■ PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

Les prestations confiées à la société CGE – VEOLIA EAU sont les suivantes :

<b>Gestion du service</b>	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
<b>Gestion des abonnés</b>	accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
<b>Entretien</b>	de l'ensemble des ouvrages (réseaux, stations d'épuration, postes de relevages)
<b>Renouvellement</b>	des branchements, des canalisations <12m, des équipements électromécaniques, des ouvrages de traitement, des postes de relèvement, des stations d'épuration
<b>Prestations particulières</b>	curage hydrodynamique, inspections camera, traitement des boues

La collectivité prend en charge :

<b>Renouvellement</b>	des collecteurs, du génie civil
-----------------------	---------------------------------

## ■ NOMBRE D'ABONNEMENTS

Abonnements	2013	2014	Variation
Nombre d'abonnements domestiques	11 730	11 530	-1.70%
Nombre d'abonnements non domestiques	1	1	0 %
<b>Nombre total d'abonnements</b>	<b>11 731</b>	<b>11 530</b>	<b>-1.74 %</b>

Les abonnés non domestiques sont ceux dont les effluents, par leur quantité ou leurs caractéristiques ne sont pas assimilables à ceux des effluents domestiques et qui sont, de ce fait, assujettis à la redevance de pollution non domestique de l'agence de l'eau.

Les rejets d'effluents non domestiques doivent être autorisés par la collectivité, qui n'est pas tenue de les accepter. Ils peuvent faire l'objet de conventions particulières.

Le détail par communes est le suivant :

Communes	Nombre de primes fixes
Barcelonnette	3 350
Saint Pons	483
Enchastrayes	1 962
Faucon de Barcelonnette	215
Uvernet Fours	3 737
Jausiers	758
Méolans Revel	246
Les Thuiles	284
Le Lauzet Ubaye	238
La Condamine	257
<b>Total</b>	<b>11 530</b>

## ■ VOLUMES FACTURES

Volumes facturés [m³]	2013	2014	Variation
- aux abonnés domestiques	506 936	549 858	+ 8.46 %
- aux abonnés non domestiques			
<b>Total des volumes facturés</b>	<b>506 936</b>	<b>549 858</b>	<b>+ 8.46 %</b>

Les volumes ne sont pas comptabilisés pour les communes du Lauzet et de la Condamine (forfait)

## ■ CARACTERISTIQUES DU RESEAU DE COLLECTE

- *Linéaire de canalisations de collecte des eaux usées*

Linéaire [km]	2013	2014
Réseau séparatif gravitaire	152,299	153,587
Réseau unitaire gravitaire	12,138	12,3
Réseau en refoulement	3,196	3,450

## ■ OUVRAGES D'EPURATION DES EAUX USEES

Le service gère 13 ouvrages d'épuration.

- *Station d'épuration Condamine - Village*

### Traitement des effluents

Type de station : Traitement biologique par disques biologiques

Commune d'implantation : CONDAMINE-CHATELARD

Capacité nominale : 1 000 Equivalent habitant

La population raccordée à la station d'épuration est de : 824 habitants

### Capacités nominales d'épuration

Paramètre	DBO5	DCO	MES	Débit
Capacité	60 kg/j	120 kg/j	90 kg/j	165 m³/j

### Prescriptions de rejet (déclaration du 10 février 2009)

Milieu récepteur du rejet : L'Ubaye

Paramètre :	Concentration (mg/l)	Et	Rendement (%)
DB05	35		60
DCO			60
MES			50

#### **Quantité de boues issues de cet ouvrage [tMS]**

	2013	2014	Variation
Tonnage de boues produites en tonnes de matière sèche	1.05	0.37	-64.76 %

- *Station d'épuration La Condamine - Sainte Anne*

#### **Traitement des effluents**

Type de station : Traitement biologique par filtre enterré  
Commune d'implantation : CONDAMINE-CHATELARD  
Lieu-dit : Ste ANNE  
Capacité nominale : 500 Equivalent habitant  
Population raccordée indiquée sur la STEP du village

#### **Capacités nominales d'épuration**

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	Pt	Débit
Capacité	25 kg/j	50 kg/j	30 kg/j	5 kg/j	2 kg/j	75 m <sup>3</sup> /j

#### **Prescriptions de rejet**

Milieu récepteur du rejet : Torrent Le Parpaillon

Paramètre :	Concentration (mg/l)
DBO5	25
DCO	125
MES	35

#### **Quantité de boues issues de cet ouvrage [tMS]**

	2013	2014	Variation
Tonnage de boues produites en tonnes de matière sèche	0	0.426	

NB : vidange tous les 3 ans suffisante

- *Station d'épuration Lauzet-Ubaye*

**Traitement des effluents**

Type de station : Traitement biologique par disques biologiques

Commune d'implantation : LAUZET-UBAYE

Lieu-dit : Village

Capacité nominale : 1 250 Equivalent habitant

Population raccordée 220 en permanent et 923 en pointe (pour 147 abonnés).

**Capacités nominales d'épuration**

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	Pt	Débit
Capacité	75 kg/j	150 kg/j	112,5 kg/j	18,8 kg/j	5 kg/j	188 m <sup>3</sup> /j

**Prescriptions de rejet**

Milieu récepteur du rejet : L'Ubaye, via un court passage par un riuou

Paramètre :	Concentration (mg/l)
DBO5	25
DCO	125
MES	35

**Quantité de boues issues de cet ouvrage [tMS]**

	2013	2014	Variation
Tonnage de boues produites en tonnes de matière sèche	2.577	1.784	- 30.77 %

- *Station d'épuration Le Lauzet-Ubaye - Lotissement*

**Traitement des effluents**

Type de station : Traitement biologique par lit bactérien à ruissellement

Commune d'implantation : LAUZET-UBAYE

Lieu-dit : Lotissement Le Moulin

Capacité nominale : 75 Equivalent habitant

**Capacités nominales d'épuration**

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	Pt	Débit
Capacité	4,5 kg/j	9 kg/j	6,8 kg/j	1,1 kg/j	0,3 kg/j	11 m <sup>3</sup> /j

**Prescriptions de rejet**

Milieu récepteur du rejet : L'Ubaye

Paramètre :	Concentration (mg/l)
DBO5	40
DCO	120
MES	120

- *Station d'épuration Champanastaïs*

**Traitement des effluents**

Type de station : Traitement par biofiltration avec support bactérien en copeaux de coco

Commune d'implantation : LAUZET-UBAYE

Lieu-dit : Champanastaïs

Capacité nominale : 200 Equivalent habitant

Population raccordée : 35 abonnés

**Capacités nominales d'épuration**

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	Pt	Débit
Capacité	12kg/j					30m3/j

**Prescriptions de rejet**

Milieu récepteur du rejet : Epannage (+ possibilité de by-pass vers l'Ubaye)

Paramètre :	Concentration (mg/l)	Ou Rendement (%)
DBO5	35	60
DCO	/	60
MES	/	50

**Quantité de boues issues de cet ouvrage [tMS]**

	2013	2014
Tonnage de boues produites en tonnes de matière sèche	0,513	0

- *Station d'épuration du Bouas*

**Traitement des effluents**

Type de station : Traitement biologique par disques biologiques

Commune d'implantation : LAUZET-UBAYE

Lieu-dit : Le Bouas

Capacité nominale : 400 Equivalent habitant

Population raccordée : camping du Bouas

**Capacités nominales d'épuration**

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	Pt	Débit
Capacité	24kg/j					60 m <sup>3</sup> /j

**Prescriptions de rejet**

Milieu récepteur du rejet : lac de Serre-Ponçon

Paramètre :	Concentration (mg/l)	Ou Rendement (%)
DBO5	25	70
DCO	125	75
MES	35	90

**Quantité de boues issues de cet ouvrage [tMS]**

	2013	2014
Tonnage de boues produites en tonnes de matière sèche	0,419	0

- *Station d'épuration La Fresquière*

**Traitement des effluents**

Type de station : Traitement biologique par disques biologiques

Commune d'implantation : MEOLANS-REVEL

Lieu-dit : La Fresquière

Capacité nominale : 500 Equivalent habitant

Population raccordée 107 en permanent et 207 en pointe

**Capacités nominales d'épuration**

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	Pt	Débit
Capacité	30 kg/j	60 kg/j	35 kg/j	7,5 kg/j	1,2 kg/j	75 m <sup>3</sup> /j

**Prescriptions de rejet**

Milieu récepteur du rejet : L'ubaye

Paramètre :	Concentration (mg/l)
DBO5	25
DCO	125
MES	35

### Quantité de boues issues de cet ouvrage [tMS]

	2013	2014	Variation
Tonnage de boues produites en tonnes de matière sèche	2.052	1.013	- 50.63 %

- *Station d'épuration Le Martinet*

#### Traitement des effluents

Type de station : Traitement biologique par lit bactérien à ruissellement

Commune d'implantation : MEOLANS-REVEL

Lieu-dit : Le Martinet

Capacité nominale : 400 Equivalent habitant

Population raccordée 25 en permanent et 173 en pointe

#### Capacités nominales d'épuration

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	Pt	Débit
Capacité	20 kg/j	48 kg/j	22 kg/j	5,2 kg/j	1,2 kg/j	60 m <sup>3</sup> /j

#### Prescriptions de rejet

Milieu récepteur du rejet : lit d'infiltration

Paramètre :	Concentration (mg/l)	Ou Rendement (%)
DBO5	25	70
DCO	125	75
MES	35	90

### Quantité de boues issues de cet ouvrage [tMS]

	2013	2014	Variation
Tonnage de boues produites en tonnes de matière sèche	0	0.12	0 %

- *Station d'épuration Saint Barthélemy*

#### Traitement des effluents

Type de station : Traitement biologique par lit bactérien à ruissellement

Commune d'implantation : MEOLANS-REVEL

Lieu-dit : St Barthelemy

Capacité nominale : 200 Equivalent habitant

#### Capacités nominales d'épuration

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	Pt	Débit
Capacité	12 kg/j	24 kg/j	18 kg/j	3 kg/j	0,8 kg/j	30 m <sup>3</sup> /j

#### Prescriptions de rejet

Milieu récepteur du rejet : L'Ubaye, via le Grand Riou

Paramètre :	Concentration (mg/l)
DBO5	25
DCO	125
MES	35

#### **Quantité de boues issues de cet ouvrage [tMS]**

	2013	2014	Variation
Tonnage de boues produites en tonnes de matière sèche	0.121	0.096	-20.66%

- *Station d'épuration Rioclar*

#### **Traitement des effluents**

Type de station : Traitement biologique par disques biologiques

Commune d'implantation : MEOLANS-REVEL

Lieu-dit : Camping de Rioclar

Capacité nominale : 1 250 Equivalent habitant

#### **Capacités nominales d'épuration**

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	Pt	Débit
Capacité	72 kg/j	144 kg/j	84 kg/j	13,2 kg/j	6 kg/j	180 m³/j

#### **Prescriptions de rejet**

Milieu récepteur du rejet : L'Ubaye

Paramètre :	Concentration (mg/l)
DBO5	25
DCO	125
MES	35

#### **Quantité de boues issues de cet ouvrage [tMS]**

	2013	2014	Variation
Tonnage de boues produites en tonnes de matière sèche	2.423	3.970	+ 63,85 %

- *Station d'épuration des Clarionds*

#### **Traitement des effluents**

Type de station : Traitement biologique sur filtre de tourbe-textile. Station expérimentale inaugurée en juillet 2013. Expérimentation pendant 2 ans sous la responsabilité de VEOLIA puis la STEP sera rétrocédée à la CCVU

Commune d'implantation : MEOLANS-REVEL

Lieu-dit : Les Clarionds

Capacité nominale : 45 Equivalent habitant

#### **Capacités nominales d'épuration**

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	Pt	Débit
Capacité	2.7 kg/j	5.4 kg/j	3.2 kg/j	/	/	6.75 m³/j

### Prescriptions de rejet

Milieu récepteur du rejet : Grand Riou

Paramètre :	Concentration (mg/l)	Ou Rendement (%)
DBO5	35	60
DCO	/	60
MES	/	50

### Quantité de boues issues de cet ouvrage [tMS]

	2013	2014
Tonnage de boues produites en tonnes de matière sèche	0	0

- *Station d'épuration Intercommunale de Saint-Pons*

### Traitement des effluents

Type de station : Traitement biologique par biofiltres

Commune d'implantation : SAINT-PONS

Lieu-dit : ZA - St Pons

Capacité nominale : 37 500 Equivalent habitant

Population raccordée 5 782 en permanent et 32 448 en pointe

### Capacités nominales d'épuration

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NGL	Pt	Débit
Capacité	2250 kg/j	4950 kg/j	4050 kg/j	540 kg/j	180 kg/j	9000 m <sup>3</sup> /j

### Prescriptions de rejet

Milieu récepteur du rejet : L'Ubaye

Paramètre :	Concentration (mg/l)	Ou Rendement (%)
DBO5	25	80
DCO	125	75
MES	35	90
NKj	15	70
Pt	2	80

### Quantité de boues issues de cet ouvrage [tMS]

	2013	2014	Variation
Tonnage de boues produites en tonnes de matière sèche	375	316	-15.7 %

- *Station d'épuration Les Thuiles*

### Traitement des effluents

Type de station : Traitement biologique par lit bactérien à ruissellement

Commune d'implantation : THUILES

Lieu-dit : Village

Capacité nominale : 1 000 Equivalent habitant

Population raccordée 308 en permanent et 1 090 en pointe

### Capacités nominales d'épuration

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	Pt	Débit
Capacité	60 kg/j	120 kg/j	70 kg/j	11 kg/j	5 kg/j	150 m <sup>3</sup> /j

### Prescriptions de rejet

Milieu récepteur du rejet : L'Ubaye

Paramètre :	Concentration (mg/l)	Rendement (%)
DBO5	25	70
DCO	125	75
MES	35	90

### Quantité de boues issues de cet ouvrage [tMS]

	2013	2014	Variation
Tonnage de boues produites en tonnes de matière sèche	3.416	5.57	+63.05 %

## ■ GLOSSAIRE

Equivalent habitant : rejet de 60 grammes de DBO5 par jour.

DBO5 : Demande biologique en oxygène pendant 5 jours.

DCO : Demande chimique en oxygène.

MES : Matières en suspension.

NKj : Azote Kjeldhal.

NGL : Azote global.

Pt : Phosphore total.

tMS : tonne de matière sèche

# ■ Tarification et recettes du service public

## de l'assainissement collectif

### ■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.  
Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur sont les suivantes :

Date de la délibération	Objet
26/11/2003	Fixation tarif part traitement
20/12/2004	Fixation part fixe collecte
30/03/2009	Fixation des tarifs à compter du 1/04/2009
23/02/2010	Fixation des tarifs à compter du 5/04/2010
20/12/2011	Fixation des tarifs à compter du 1/01/2012
15/12/2014	Fixation des tarifs à compter du 1/01/2015

Les tarifs concernant la part de la société CGE sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Au 1er janvier 2014, les formules d'indexation appliquées conduisent aux variations suivantes par rapport aux tarifs de base en vigueur :

Entité tarifaire	Coefficient d'indexation
Les Thuiles (Secteur Aval)	25.8627 %
Méolans-Revel (Secteur Aval)	25.8627 %
Le Lauzet (Secteur Aval)	25.8627 %
Ench, Fauc, Jaus, Uvernet (Secteur Central)	25.8627 %
Barcelo & St-Pons (Secteur Central)	25.8627 %
La Condamine Châtelard	25.8627 %

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujéti à la TVA.

### ■ PRIX DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance annuellement.

Les volumes sont relevés annuellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé.

Pour les communes du Lauzet sur Ubaye et de La Condamine, le tarif est un forfait annuel.

- *Redevance de modernisation des réseaux de collecte*

La redevance de modernisation des réseaux de collecte est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m<sup>3</sup>, est calculé chaque année par l'agence de l'eau.

	<b>1<sup>er</sup> jan 2014</b>	<b>1<sup>er</sup> jan 2015</b>
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (au m3 d'eau)	0,1500	0,155
Pour les communes au forfait cette redevance est également forfaitaire		
Pour le Lauzet	9,75 €	10.075 €
Pour la Condamine	7.96 €	8.53 €

■ **LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF LES THUILES (SECTEUR AVAL) y compris Redevance modernisation**

- Evolution du tarif de l'assainissement collectif

	Désignation	1 <sup>er</sup> jan 2014	1 <sup>er</sup> jan 2015	Variation
<b>Part de l'exploitant</b>				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	37.90	38.28	1.0 %
Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ]	le m <sup>3</sup>	0.1767	0.1784	1.0 %
<b>Part de la collectivité</b>				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	45.20	45.20	0 %
Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ]	le m <sup>3</sup>	0.00	0.30	
<b>Redevances et taxes</b>				
	Redevance de modernisation des réseaux de collecte	0.15	0.155	3.33%
	TVA	10.00 %	10.00 %	

\* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>

- Composantes de la facture d'un usager de 120 m<sup>3</sup>

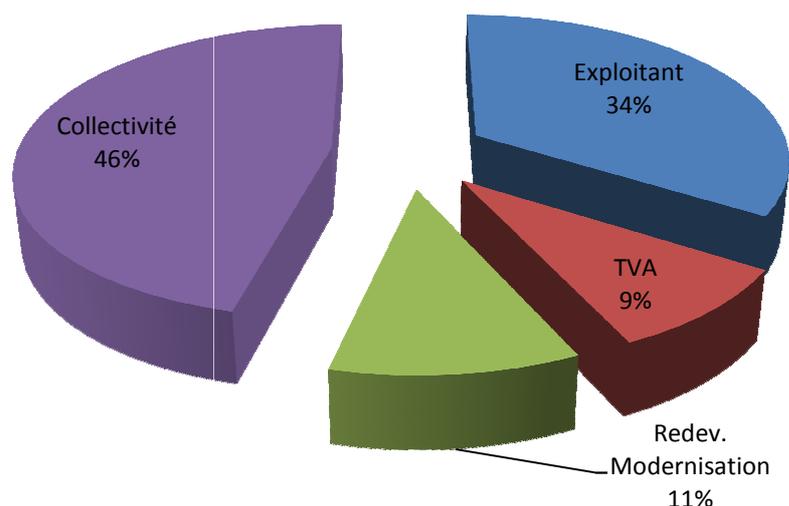
	1 <sup>er</sup> jan 2014	1er Janv 2015	Variation
Exploitant	59.10 €	59.69 €	1.0%
Collectivité	45.20 €	81.20 €	79.6 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	18.00 €	18.60 €	3.3 %
TVA	12.23 €	15.95 €	
<b>Total [€ TTC]</b>	<b>134,53 €</b>	<b>175,44 €</b>	<b>30.4 %</b>

**Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)**  
+ 35.08 %

Prix théorique du m<sup>3</sup> pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup> :

1,46 €/m<sup>3</sup>

**Répartition au 1er Janvier 2015**



- Communauté de Communes Vallée de l'Ubaye

- ASSAINISSEMENT COLLECTIF : CENTRAL & AVAL 2014 tarif domestique Barcelo & St-Pons (Secteur Central)

## ■ LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF BARCELO & ST-PONS (SECTEUR CENTRAL) y compris Redevance modernisation

- Evolution du tarif de l'assainissement collectif

	Désignation	1 <sup>er</sup> jan 2014	1er Jan 2015	Variation
<b>Part de l'exploitant</b>				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	28,60	29.08	+1.7 %
Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ]	le m <sup>3</sup>	1,0440	1.0618	+1.7 %
<b>Part de la collectivité</b>				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	26,46	26.46	0,00 %
Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ]	le m <sup>3</sup>	0,00	0.00	
<b>Redevances et taxes</b>				
	Redevance de modernisation des réseaux de collecte	0,15	0.155	3.33 %
	TVA	10,0 %	10.0 %	

\* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>

- Composantes de la facture d'un usager de 120 m<sup>3</sup>

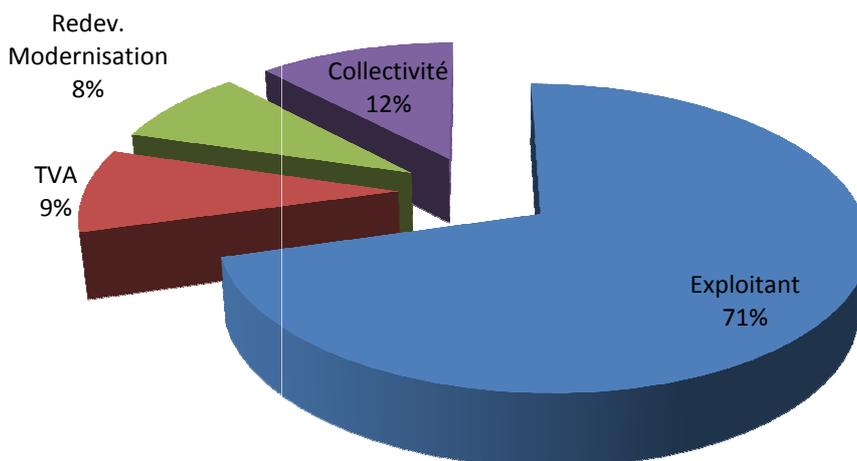
	1er janv 2014	1er Janv 2015	Variation
Exploitant	153.88 €	156.50 €	+1.9 %
Collectivité	26.46 €	26.46 €	0,00 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	18.00 €	18.60 €	0,00 %
TVA	19.83 €	20.16 €	
<b>Total [€ TTC]</b>	<b>218.17 €</b>	<b>221.71 €</b>	<b>+1.6 %</b>

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+1.01 %

Prix théorique du m<sup>3</sup> pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup> :

1,85 €/m<sup>3</sup>

### Répartition au 1er Janvier 2015



■ **LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF MEOLANS-REVEL (SECTEUR AVAL) y compris Redevance modernisation**

- Evolution du tarif de l'assainissement collectif

	Désignation	1 <sup>er</sup> Janvier 2014	1er Janvier 2015	Variation
<b>Part de l'exploitant</b>				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	47.97	48.32	+ 0.7 %
Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ]	le m <sup>3</sup>	1.6329	1.6446	+ 0.7 %
<b>Part de la collectivité</b>				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	43.20	30.24	-30,00 %
Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ]	le m <sup>3</sup>	0.4039	0.4039	0,00 %
<b>Redevances et taxes</b>				
	Redevance de modernisation des réseaux de collecte	0.15	0.155	3.33 %
	TVA	10.00 %	10.00 %	

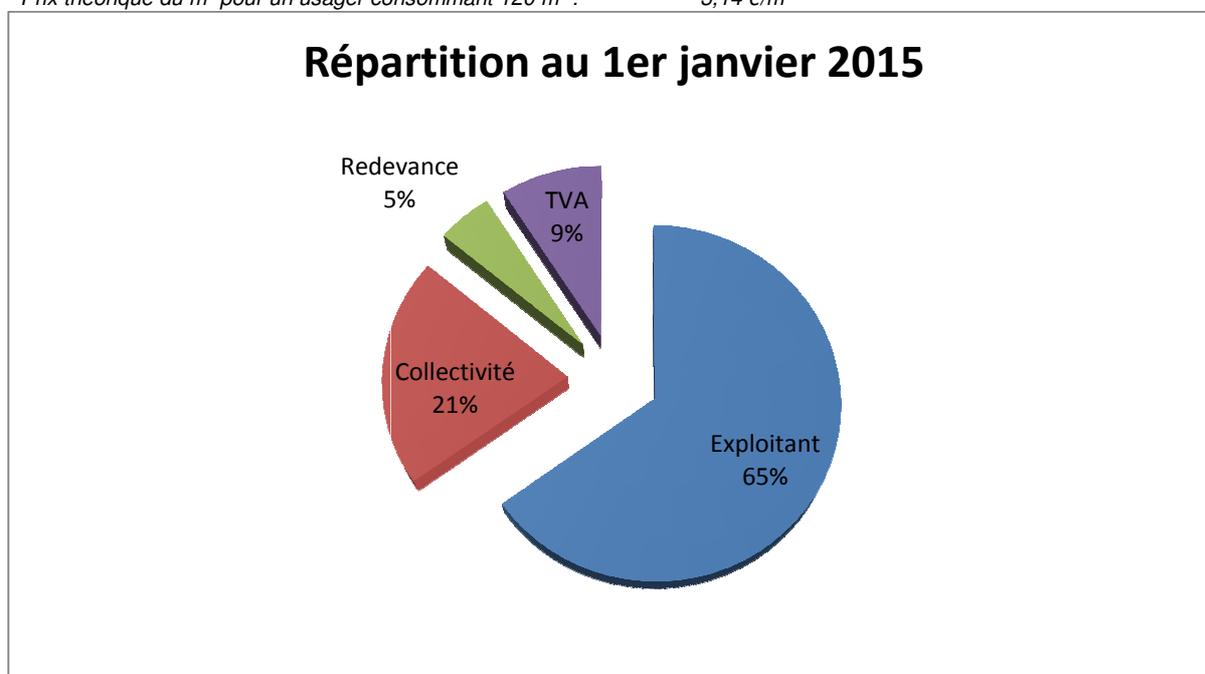
\* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>

- Composantes de la facture d'un usager de 120 m<sup>3</sup>

	1 <sup>er</sup> janv 2014	1er Janv 2015	Variation
Exploitant	243.92 €	245.67 €	+0.7 %
Collectivité	91.67 €	78.71 €	-14.1 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	18.00 €	18.60 €	3.3 %
TVA	35.36 €	34.30 €	
<b>Total [€ TTC]</b>	<b>388.94 €</b>	<b>377.28 €</b>	<b>-3.0 %</b>

<b>Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)</b>
<b>-3.05 %</b>

Prix théorique du m<sup>3</sup> pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup> : 3,14 €/m<sup>3</sup>



■ **LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF LE LAUZET (SECTEUR AVAL) y compris Redevance modernisation**

- Evolution du tarif de l'assainissement collectif

	Désignation	1er Janv 2014	1er Janv 2015	Variation
<b>Part de l'exploitant</b>				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	39.11	39.71	+1,5 %
Part proportionnelle [€ HT/m]				
<b>Part de la collectivité</b>				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	110.69	121.76	10,0 %
Part proportionnelle [€ HT/m]				
<b>Redevances et taxes</b>				
	Redevance de modernisation des réseaux de collecte	9.75	10.075	3,33 %
	TVA	10.00 %	10.0 %	

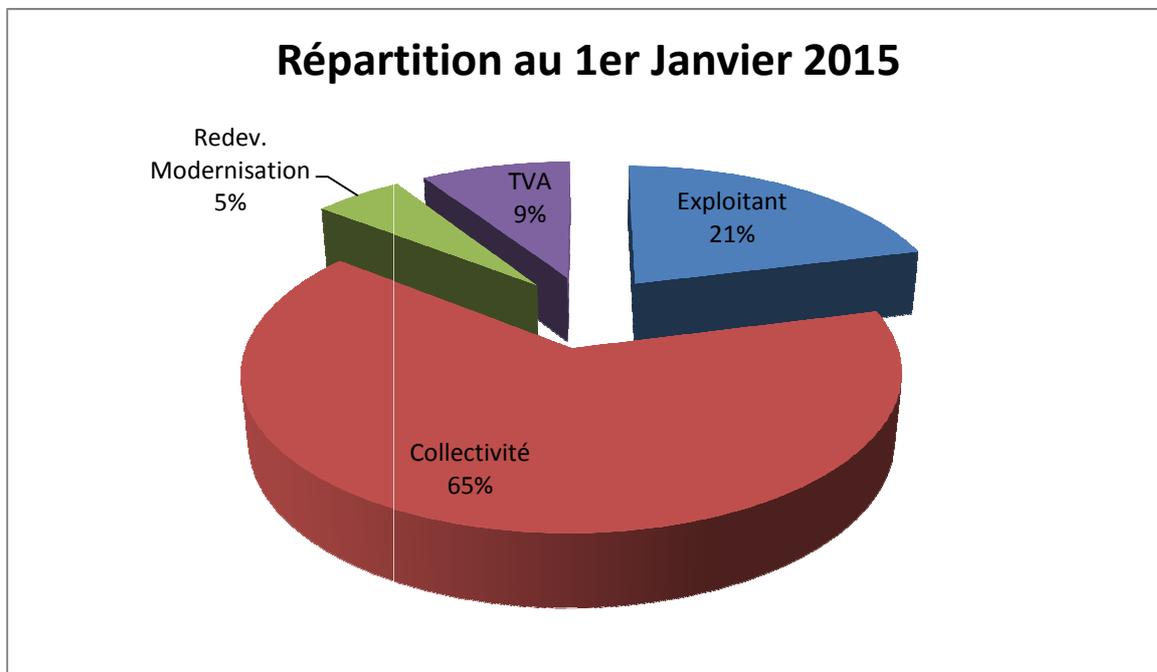
\* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>

- Composantes de la facture d'un usager de 120 m<sup>3</sup>

	1er janv 2014	1er janv 2015	Variation
Exploitant	39.11 €	39.71 €	+1.5 %
Collectivité	110.69 €	121.76 €	10,00 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	9.75 €	10.08 €	3.3 %
TVA	15.96	17.15 €	
<b>Total [€ TTC]</b>	<b>175.51</b>	<b>188.70 €</b>	<b>+ 7.5%</b>

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)  
+7.8 %

Prix théorique du m<sup>3</sup> pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup> : 1,57 €/m<sup>3</sup>



• Communauté de Communes Vallée de l'Ubaye

• ASSAINISSEMENT COLLECTIF : CENTRAL & AVAL 2014 tarif domestique Ench, Fauc, Jaus, Uvernet (Secteur Central)

■ **LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ENCH, FAUC, JAUS, UVERNET (SECTEUR CENTRAL) y compris Redevance modernisation**

- Evolution du tarif de l'assainissement collectif

	Désignation	1 <sup>er</sup> janv 2014	1er janv 2015	Variation
<b>Part de l'exploitant</b>				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	28.60	29.08	+1,70 %
Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ]	le m <sup>3</sup>	1.0440	1.0618	+1,70 %
<b>Part de la collectivité</b>				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	26.46	26.46	0,00 %
Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ]	le m <sup>3</sup>			
<b>Redevances et taxes</b>				
	Redevance de modernisation des réseaux de collecte	0.15	0.155	3.33 %
	TVA	10.0 %	10.0 %	

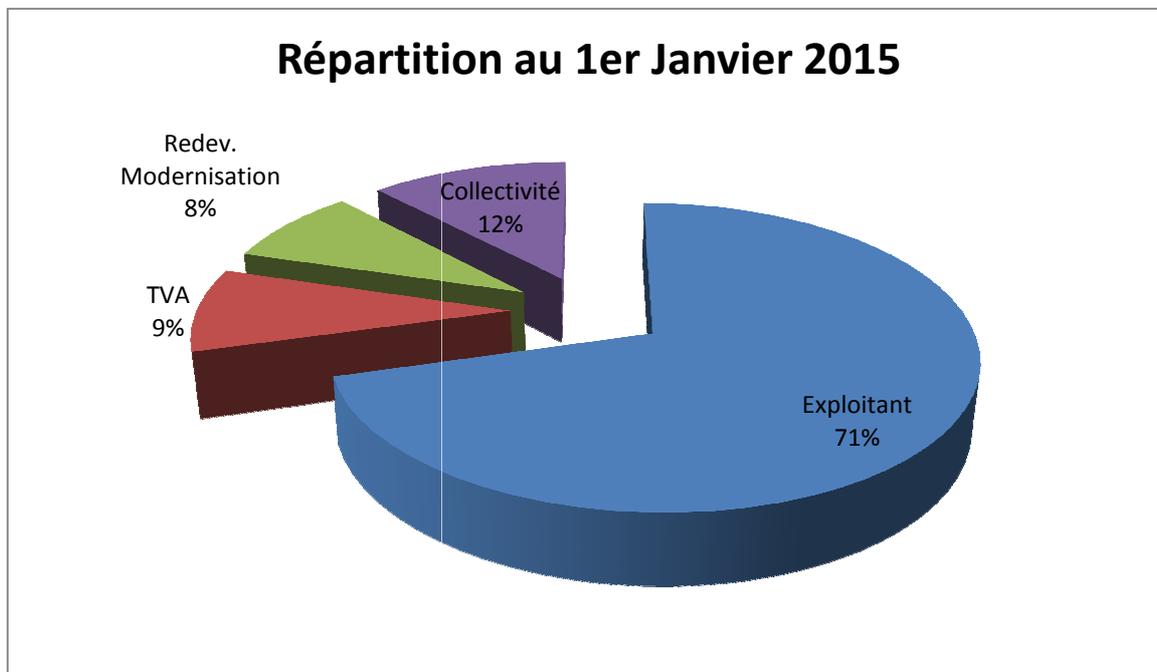
\* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>

- Composantes de la facture d'un usager de 120 m<sup>3</sup>

	1 <sup>er</sup> janv 2014	1er Janv 2015	Variation
Exploitant	153.88 €	156.50 €	+1,7 %
Collectivité	26.46 €	26.46 €	0,00 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	18.00 €	18.60 €	3.3 %
TVA	19.83 €	20.16 €	
<b>Total [€ TTC]</b>	<b>218.17 €</b>	<b>221.71 €</b>	<b>+ 1.6 %</b>

<b>Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)</b>
+1,01 %

Prix théorique du m<sup>3</sup> pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup> : 1,85 €/m<sup>3</sup>



- Communauté de Communes Vallée de l'Ubaye
- ASSAINISSEMENT COLLECTIF : CENTRAL & AVAL 2014 tarif domestique La Condamine Châtelard

## ■ LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF LA CONDAMINE CHATELARD y compris redevance de modernisation des réseaux de collecte

- Evolution du tarif de l'assainissement collectif

	Désignation	1 <sup>er</sup> janv 2014	1er janv 2015	Variation
<b>Part de l'exploitant</b>				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	100.95	102.09	+1.1%
Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ]	le m <sup>3</sup>	0.00	0.00	
<b>Part de la collectivité</b>				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	92.69	92.69	0,00 %
Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ]	le m <sup>3</sup>	0.00	0.00	
<b>Redevances et taxes</b>				
	Redevance modernisation	7.96	8.5307	7,17 %
	TVA	10.00 %	10.00 %	

\* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>

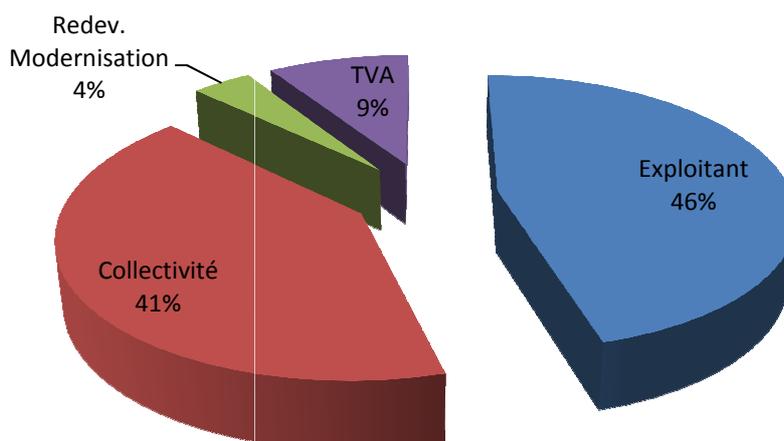
- Composantes de la facture d'un usager de 120 m<sup>3</sup>

	1 <sup>er</sup> janv 2014	1er Janv 2015	Variation
Exploitant	100.95 €	102.09 €	+1.1%
Collectivité	92.69 €	92.69 €	0,0 %
Redevance modernisation	7.96 €	8.53 €	7.2 %
TVA	20.16 €	20.33 €	
<b>Total [€ TTC]</b>	<b>221.76 €</b>	<b>223.64 €</b>	<b>+ 0.8 %</b>

<b>Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)</b>
+1.00 %

Prix théorique du m<sup>3</sup> pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup> : 1,86 €/m<sup>3</sup>

## Répartition au 1er janvier 2015



## RECETTES D'EXPLOITATION

- Recettes de la Collectivité

	2013	2014	Variation
Recettes liées à la facturation des abonnés			
Redevances eaux usées domestiques	363 936.00 €	364 075.00 €	+0.04 %

Autres recettes	2013	2014	Variation
Recettes de raccordement (PAC)	6 970.19 €	12 679.80 €	+ 81.91 %
Redevances eaux usées domestiques (Agence de l'Eau) *	145 279.28 €	0.00 €	

\* suite à un retard de paiement de la redevance pour Modernisation des réseaux, l'agence de l'eau a bloqué sur l'exercice 2014, le versement des primes. Ces dernières seront donc versées sur l'exercice 2015.

Total des recettes	516 185.47 €	376 754.80 €	- 37 %
--------------------	--------------	--------------	--------

- Recettes de l'exploitant

	2013	2014	Variation
Recettes liées à la facturation des abonnés			
Redevances eaux usées domestiques	971 827.00 €	949 622.00 €	-2.28 %

Total recettes liées à la facturation des abonnés	971 827.00 €	949 622.00 €	-2.28 %
---	--------------	--------------	---------

Autres recettes	2013	2014	Variation
Primes de l'Agence de l'Eau	5 998.00 €	3 552.00 €	- 40.78%
Recettes liées aux travaux	16.173.00 €	193.00 €	

Total des recettes	993 998.00 €	953 367.00 €	-4.10 %
--------------------	--------------	--------------	---------

# Indicateurs de performance du service

## de l'assainissement collectif

### ■ CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

#### Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

Les grands ouvrages - réservoirs, stations de traitement, pompes... - ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice défini par l'arrêté du 2 mai 2007.

		nombre de points	points obtenus
	absence de plans du réseau ou plans couvrant moins de 95 % du linéaire estimé du réseau de collecte hors branchements ;	0	
→	existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de collecte hors branchements	10	10
→	mise à jour du plan au moins annuelle. (1)	10	10
	informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau, année approximative de pose) ;	10	
	existence d'une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations ;	10	
→	localisation et description de tous les ouvrages annexes (postes de relèvement, déversoirs...) ;	10	10
	dénombrement des branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements entre deux regards de visite) ;	10	
→	définition et mise en œuvre d'un plan pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau ;	10	10
→	localisation et identification des interventions (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement) ;	10	10
→	existence d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins 3 ans) ;	10	10
→	mise en œuvre d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement.	10	10
	<b>TOTAL</b>	<b>100</b>	<b>70</b>

(1) cette condition doit être satisfaite pour que le service puisse bénéficier de points supplémentaires

## ■ CONFORMITE DE L'EVACUATION DES BOUES

Une filière est dite « conforme » si la filière de traitement est déclarée ou autorisée selon sa taille et si le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur. Les refus de dégrillage et les boues de curage ne sont pas pris en compte.

- *Station d'épuration Rioclar*

Taux de boues évacuées selon des filières conformes à la réglementation : 100 %

- *Station d'épuration Saint Barthélemy*

Taux de boues évacuées selon des filières conformes à la réglementation : 100 %

- *Station d'épuration Intercommunale de Saint-Pons*

Taux de boues évacuées selon des filières conformes à la réglementation : 100 %

- *Station d'épuration Les Thuiles*

Taux de boues évacuées selon des filières conformes à la réglementation : 100 %

- *Station d'épuration Lauzet-Ubaye*

Taux de boues évacuées selon des filières conformes à la réglementation : 100 %

- *Station d'épuration Condamine - Village*

Taux de boues évacuées selon des filières conformes à la réglementation : 100 %

- *Station d'épuration La Fresquièrè*

Taux de boues évacuées selon des filières conformes à la réglementation : 100 %

- *Taux de conformité pour le service*

	2013	2014
Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100 %	100 %

# ■ Financement des investissements de service

## de l'assainissement collectif

### ■ TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE

Objet des travaux	Montant de travaux H.T.	Subventions perçues
Méolans Revel : création d'un réseau de transfert des eaux usées au hameau des Clarionds	2 918.72 €	
Méolans Revel : Travaux de création de tranchées d'infiltration d'eau traitée en sortie de la station d'épuration de Rioclar	9 518.00 €	
Lauzet : Création d'un réseau de transfert à Champanastais		17 767.86 €
Barcelonnette : travaux de mise en séparatif des réseaux rues Donnadiou et Mercière	6 477.25 €	
Barcelonnette : Réfection des réseaux traversant le golf lieu dit Bois Chenu		36 895.86 €
Saint Pons : Reprise réseau de transfert intercommunal, extension et réhabilitation de collecteurs d'assainissement (maîtrise d'œuvre et relevés topographiques, publicité..)	16 138.00 €	
Saint Pons : Mesures ponctuelles de débit sur réseau	1 730.00 €	
Uvernet Fours : Dévoiement du réseau d'assainissement immeuble La Rochaille Pra Loup	15 724.53 €	
Mise en conformité auto surveillance des réseaux du système d'assainissement de Saint Pons / Barcelonnette		3 258.28 €
<b>Total des travaux engagés</b>	<b>52 506.50 €</b>	<b>57 922.00 €</b>

### ■ ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2014 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2013	2014
Encours de la dette au 31 décembre	2 100 845.87	1 726 448.00
Remboursements au cours de l'exercice	459 296.74	459 296.43
dont en intérêts	96 810.96	85 160.19
dont en capital	362 485.78	374 136.24

## ■ AMORTISSEMENTS REALISES

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Montant de la dotation aux amortissements	1 390 792,15	1 441 819,71	1 444 590,69	1 535 879,72	1 592 674,53	1 599 601	1 563 499.42

## ■ PRESENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS DE TRAVAUX ADOPTES PAR L'ASSEMBLEE DELIBERANTE AU COURS DU DERNIER EXERCICE

Objet des travaux	Montant de travaux
Uvernet Fours : Détournement du réseau d'assainissement au niveau du VTF l'Ouka à Pra-Loup	8 300 €
Uvernet Fours : Travaux assainissement restaurants d'altitudes Pra Loup	240 000 €
Méolans Revel : Création d'un regard Pont de La Fresquièrè	2 000 €
Méolans Revel : Essais réception réseaux Les Clarionds –	2 000 €
Le Lauzet Ubaye : Maîtrise d'œuvre travaux centre du Lauzet sur Ubaye	5 500 €
Le Lauzet Ubaye : passage caméra centre du Lauzet	3 000 €
La Condamine : solde marché station épuration	10 000 €
Saint Pons : Maîtrise d'œuvre et travaux de Réhabilitation du réseau intercommunal et réseau de collecte à Claux Lara à Saint Pons	300 000 €
Saint Pons : Reprise de la traversée Riou Bourdoux	50 000 €
Jausiers : dévoiement réseau assainissement	4 000 €
<b>Total des programmes pluriannuels de travaux</b>	<b>624 800 €</b>

## ■ Actions de solidarité et de coopération décentralisée

dans le domaine de l'eau

### ■ AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE

	2013	2014
<b>MONTANTS DES ABANDONS DE CREANCE</b>	0,00 €	0,00 €
dont part délégataire	0,00 €	0,00 €
dont part collectivité	0,00 €	0,00 €
nombre de demandes reçues	0	0
nombre d'aides accordées	0	0
montants des versements à un fonds de solidarité	0,00 €	0,00 €
dont part délégataire	0,00 €	0,00 €
dont part collectivité	0,00 €	0,00 €